

# AVIS PUBLIC

## CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 VISANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

**AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE ADJOINT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA,  
QUE :**

Lors de sa séance tenue le 12 mai 2021, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2021-07 visant la modification du schéma d'aménagement (règlement 01-2001).

Le projet de règlement numéro 2021-07 vise la modification du schéma d'aménagement dans le but de :

1. Planifier l'implantation d'une multiplateforme de traitement des matières résiduelles (comprenant un lieu d'enfouissement technique et une plateforme de compostage) sur le lot 5 099 355 se trouvant à l'extrémité est du Rang 1 dans la municipalité de Saint-Moïse ;
2. Modifier une disposition relative à l'implantation des bâtiments à proximité des carrières et sablières afin de permettre de réduire les distances séparatrices si une étude prédictive des niveaux sonores spécifique qu'une distance inférieure n'engendrerait pas de contraintes supplémentaires pour les immeubles et usages à protéger ;
3. Modifier une disposition relative à l'émission des permis de construction afin que lesdites conditions s'appliquent uniquement pour la délivrance d'un permis de construction visant la construction ou l'addition d'une construction principale ou d'une habitation complémentaire à une exploitation agricole.

Le projet de règlement 2021-07 sera présenté lors de la séance du conseil de la MRC qui aura lieu le 9 juin 2021. En raison de la COVID-19, la séance se tiendra à huis clos (sans public) et les membres du conseil de la MRC participeront à cette rencontre par visioconférence. Un enregistrement de la visioconférence sera publié sur le site Internet de la MRC [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca) dans la section *Documentation* le lendemain de la séance.

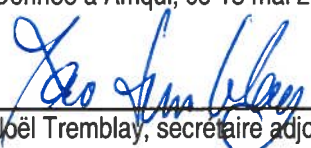
L'arrêté ministériel 2020-033 adopté en raison de la pandémie prévoit qu'en remplacement d'une assemblée publique de consultation, les citoyens pourront soumettre leurs commentaires par écrit sur le projet de règlement 2021-07.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement 2021-07 publié sur le site Internet de la MRC de La Matapédia [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca) ont jusqu'au 25 juin 2021 pour adresser leurs commentaires par courriel à l'adresse [administration@mrcmatapedia.quebec](mailto:administration@mrcmatapedia.quebec) ou par la poste à l'adresse suivante :

MRC de La Matapédia  
420, route 132 Ouest  
Amqui (Québec) G5J 2G6

Des copies en version papier du projet de règlement 2021-07 peuvent également être transmises sur demande. Pour ce faire, veuillez communiquer avec la réception de la MRC au 418 629 2053, poste 1101

Donnée à Amqui, ce 13 mai 2021.



Joël Tremblay, secrétaire adjoint